Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

SAONE ET LOIRE Mairie 71330 DICONNE Tél.: 03.85.72.00.23



DES DELIBERATION ID: 071-217101757-20230630-2023D015-DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DICONNE

EXTRAIT DU REGIST

L'an deux mille vingt-trois et le 30 du mois de juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Maire,

Etaient présents :

COULON Robert, BERGERAS Roger, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse MAURY Thomas, et

POCOBELLO Christiane, Marion SAVOY.

Etaient représentés : BRISET Sylvianne procuration à POCOBELLO

Christiane

JULLIEN Jean-Marc procuration à POCOBELLO

Christiane

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séances :

M. Roger BERGERAS

REUNION DU 30/06/2023

Date de convocation : 20/06/2023 Date d'affichage: 20/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 9

Présents ou représentés :9

Absents: 2

Délibération 2023-15

OBJET : Délégation de signature avenant no 4 convention de délégation de compétence transport scolaire avec la région (budget annexe)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Un avenant no 4 de prolongation d'une année de la convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré de la commune a été établi par le conseil régional et voté le 7 juillet 2023,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant no 4 de prolongation de la convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré de la commune établi par le conseil régional.

La durée de la convention est prorogée jusqu'au 15 août 2024

Fait à Diconne, le 03/07/2023

Le Maire,

Robert COULO